

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

GAIN DE CAUSE POUR UNE ASSOCIATION DE DEFENSE

L'Association de défense de la Vallée du Lude présentait, fin 1971, une requête au Tribunal administratif de Caen tendant à annuler l'arrêté préfectoral du 30 juin 1971, confirmé le 24 septembre et qui portait approbation du plan directeur complémentaire d'urbanisme de Carolles. Ce plan plaçait en zone constructible une partie de la vallée du Lude couverte par ailleurs (plan directeur d'urbanisme de la baie du Mont-Saint-Michel) par une servitude de protection de paysage avec interdiction de construire.

Cette affaire fut particulièrement complexe puisqu'il y eut 3 projets successifs : deux municipaux (la municipalité ayant changé en 1971) et un proposé par la Direction départementale de l'Équipement. Cet imbroglio avait facilité un certain nombre d'illégalités de procédure.

Le Tribunal administratif de Caen a annulé, le 3 juillet 1973, l'arrêté préfectoral. Il n'est pas sans intérêt de relever parmi les considérants qui motivèrent cette annulation celui qui indique « qu'aux termes de l'article 43 du Code de l'Administration Communale : sont annulables les délibérations auxquelles auraient pris part des membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en a fait l'objet ; qu'il est établi par l'instruction que le maire et deux conseillers municipaux ont siégé lors de la délibération du 14 mai 1971 ayant pour objet l'extension du périmètre d'agglomération dans laquelle ils sont propriétaires de parcelles de terrain ; qu'ainsi ladite délibération a été prise dans des conditions irrégulières... ».

Le résultat de cette action confirme, en tout cas, l'importance du rôle que peuvent avoir les associations de défense de la nature lorsqu'elles constituent des dossiers solides et font preuve de ténacité.

L. L.

NOTES

TORTUE LUTH EN MER D'IROISE

Le 14 août 1973, vers 10 heures, un patron pêcheur du Conquet, M. Alexis VAILLANT, à bord de son bateau, le « Sant-Joseph », en relevant ses casiers à proximité des Pierres Noires, a tiré de l'eau une tortue de mer d'une espèce rare. La bête était morte, noyée, étant prise dans les filins des casiers et n'ayant pu remonter en surface pour renouveler sa provision d'air.

Selon les indications relevées dans l'ouvrage de A. E. BREHM (Reptiles et Batraciens), il s'agit d'une *Dermatochelis coriacea* dénommée le Luth, appelée également le *Sphargis* pour ses cris perçants.

Cette espèce n'est pas recouverte d'écailles comme les autres tortues, mais d'une peau épaisse et coriace, brun sombre, parfois tachetée de brun clair ou de jaunâtre. La tête, énorme, est également brune. Le Luth est une des tortues pouvant arriver à la plus grande taille, dépassant souvent deux mètres de longueur et pouvant peser jusqu'à 600 kg. C'est une espèce de haute mer fréquentant surtout l'océan Atlantique et que l'on capture rarement. Elle pond ses œufs dans les sables des plages du Brésil. La carapace est en forme de cœur et présente sept carènes longitudinales un peu dentelées en scie, surtout chez les adultes, et une queue en pointe.

L'animal qui fait l'objet de cet exposé a 1,30 m de longueur et 80 cm de largeur. Il pesait 185 kg. Le dessus est brun sombre, le dessous également mais avec de larges et irrégulières taches blanches.

BURDIN

MIGRATION D'UNE CHAUVÉ-SOURIS

Au début du mois de mai 1972, j'ai découvert dans une des falaises de la côte de Roguédas en Arradon les restes d'une chauve-souris baguée.